



DELEGUES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE PRESENTS : 24

NOMBRE DE VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt-six, le 14 Avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 8 Avril, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Bernard GARRIGOU, Président.

PRESENTS :

Messieurs – GARRIGOU - BEYRAND – BUCHOUL – CELAN – DEFFIEUX GORALCZYK – HARRIBEY – LANGLOIS – MERCIER – PROUILHAC – QUINTANO – QUISSOLLE - STEFFE

Mesdames – ALOS - BOUYE – FABRE - ETCHEVERS – GANDRAND – GOURPIL – HANRAS – NOBLE – REMIGI – ROUSSEL - SILVESTRE

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame MOREIRA à Monsieur BUCHOUL

Monsieur FABRE à Monsieur HARRIBEY

Madame DESVERGNES à Madame FABRE

Monsieur CHIBRAC à Monsieur STEFFE

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur QUINTANO est désigné comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur QUINTANO qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 7 avril 2026 est adopté par 27 voix POUR et 1 abstention (Monsieur FABRE).

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2026 - COMMUNICATION N°
2026/3/30
Réf 3.5

**OBJET : RAPPORT ET ETAT DE PRESENTATION DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIERES CONCLUES EN 2025**

Monsieur le Président expose,

En application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent délibérer tous les ans, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Le Président indique qu'au cours de l'année 2025 :

- L'acquisition de la parcelle AA n°38 de 1600 m² pour la création d'une recyclerie à CANEJAN a été signée le 11 février 2025.

Ce bilan est annexé au compte administratif de l'année concernée.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur FABRE)

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux cessions et acquisitions immobilières de l'année 2025,

- Prend acte du rapport présentant les cessions et acquisitions immobilières de l'année 2025.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRÉSIDENT – Bernard GARRIGOU

LE SECRETAIRE DE SEANCE,
Edouard QUINTANO

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 23/04/2026 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 23/04/2026

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

1 - Acquisitions en cours ou régularisées en 2025 sur décision antérieure à 2025 – Non bâti

Désignation de l'actif	Vendeur	Date délibération du conseil communautaire	Objet de l'acquisition	Prix ou estimation	Date de l'acte
Terrain non bâti Environ 11 400 m ² à détacher de la parcelle A 1129	Groupement Forestier Lestonnat	Délibération n°2023/3/21 du 05/07/2023	Extension de la déchetterie de CANEJAN	10 908 €	Acte non signé à ce jour
Terrain non bâti 52,8 hectares	Groupement Forestier Pot au Pin	Délibération n°2024/4/10 du 03/07/2024	Extension de la zone d'activités de Pot au Pin	30 € HT/m ²	Signature d'un accord tripartite. Acte non signé à ce jour
Parcelle AA n°38 de 1600 m ² avec un bâti de 212 m ² , située 8 rue Riquet à Canéjan	SCI MATJULO	Délibération n°2024/5/12 du 24/09/2024	Création d'une recyclerie	366 000 €	Acte signé le 11/02/2025

2 - Acquisitions décidées en 2025 – Non bâti

Désignation de l'actif	Vendeur	Date délibération du conseil communautaire	Objet de l'acquisition	Prix ou estimation	Date de l'acte
Terrain non bâti 189 410 m ²	Succession de Madame ROUDIÈRE DEJEAN	Délibération n°2025/5/19 du 15/12/2025	Extension de la zone d'activités de Marticot pour 72 199 m ² et protection espaces naturels et berges de l'eau Bourde pour 117 211 m ²	1 800 000 euros	Acte en cours de préparation Acte non signé à ce jour
Terrain non bâti					

1512 m ² issus des parcelles B n°305 et B n°300 + une servitude de passage sur 558m ² sur la parcelle B n°300	SCI PAOLA	Délibération n° 2025/4/13	Réalisation de la piste cyclable	10 €/mètres carrés soit 15 120 euros	Acte en cours de préparation Acte non signé à ce jour
Voie de circulation issue de la division volumétrique d'un passage souterrain sur la parcelle B n°247	SCI PAOLA	Délibération n° 2025/4/15	La SCI PAOLA reste propriétaire du sous-sol et la CDC devient propriétaire et gestionnaire de la voie de circulation située au-dessus du tunnel pour une superficie de 35 m ²	NEANT	Acte en cours de préparation Acte non signé à ce jour
9348 m ² issus des parcelles D n°2158, 2157, 2156, 2155, 2751, 2135, 5015, 2138, 5013 2141, 2142 et 2143.	SCI Croix d'hins	Délibération n° 2025/4/16	Aménagement d'une piste cyclable le long du chemin de Pot au Pin	10 €/mètres carrés	Acte en cours de préparation Acte non signé à ce jour

3 - Ventes décidées en 2025 – Non Bâti

Désignation de l'actif	Acquéreur	Date délibération du conseil communautaire	Objet de l'acquisition	Prix ou estimation	Date de l'acte
5000 m ² issus de la parcelle B n°335	Société DEYRIES LAFOURCADE	Délibération n°2025/4/14 du 23/09/2025	Obtention de droit à construire pour la société DEYRIES LAFOURCADE, la surface vendue restera en espace vert	250 000 € dont 30 250 € de TVA sur marge	Acte en cours de préparation Acte non signé à ce jour